

FICHE DE LOT

FORÊT DOMANIALE DE LIT ET MIXE LOT 3 DE CHASSE À TIR

Clauses particulières du bail :

1 Objet

L'ONF donne en location sous forme de licence au preneur qui l'accepte, le droit de chasse sur le lot désigné ci-après. Le preneur déclare bien connaître ledit lot à tous égards et reconnaît expressément avoir pris connaissance des clauses et conditions de la location.

2 Consistance et désignation du lot

2.1 Description du lot

Département :	Landes (40)
Communes de situation :	Lit-et-Mixe
Superficie :	1.000 ha
Consistance et limites :	Voir l'annexe n° 1, la carte des lots de chasse
Enclaves privées :	Parcelle 93 à Yons, voir l'annexe 1, la carte des lots de chasse
Liste des parcelles classées en réserve de petit gibier :	Voir l'annexe n° 1, la carte des lots de chasse
Zones de chasse à conditions particulières :	Réserve de petit gibier, voir l'annexe n° 1
Zone de non-tir :	Aucune
Lots de chasse :	La forêt domaniale de Lit-et-Mixe compte trois lots de chasse, voir l'annexe n° 1
Bâtiment accessoire :	Aucun
Agent Responsable du Lot de Chasse (ARLC) :	Christophe Contival Maison forestière « Dos Esquirois » 428, rue du Parc – 40 170 Lit-et-Mixe ☎ 06 13 81 60 44 ✉ christophe.contival@onf.fr
Aménagement forestier :	La forêt est dotée d'un aménagement forestier consultable en ligne : http://www1.onf.fr/lire_voir_ecouter/sommaire/amenagements/@@index.html

2.2 Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Mode de chasse autorisé :	Chasse à tir (Méthodes de chasse : battue ; affût et approche)
Modes de chasse interdits :	Chasse à courre, à cor et à cri ; chasse sous terre ; chasse au vol (oiseaux de proie)
Jours de chasse collective (battue)	2 jours par semaine. Le calendrier prévisionnel des jours de chasse collective doit être renseigné par le titulaire de la licence sur le portail « Artemis » avant le début de la saison de chasse et transmis à l'ARLC lors de la rencontre préalable
Chasse individuelle Petit Gibier :	Le titulaire de la licence collective annuelle au grand gibier fournira la liste des chasseurs autorisés à demander une licence à tir individuelle au petit gibier sur son lot. Le nombre de licences au petit gibier est limité à 10
Petit gibier autorisé :	Toutes les espèces à plumes et lièvre (chasse à tir exclusivement).
Grand gibier autorisé :	Cerf, chevreuil et sanglier
Plan de chasse délégué :	Pour rappel, l'ONF titulaire du droit de chasse demande à la fédération départementale des chasseurs des Landes un plan de chasse individuel à l'échelle de la forêt domaniale de Lit-et-Mixe puis délègue à sa convenance un plan de chasse aux locataires des différents lots. L'évaluation des prélèvements se fait en référence au plan de chasse délégué.
Jours de chasse interdits :	Aucuns

3 Durée de la licence : du 01 avril 2025 au 31 mars 2026.

4 Documents contractuels :

- cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale
- plan du lot de chasse et autres cartes désignées au bail ou au contrat cynégétique et sylvicole
- contrat cynégétique et sylvicole associé (grille de définition du contexte et des orientations cynégétiques)

CONTRAT CYNEGETIQUE ET SYLVICOLE

FORET DOMANIALE DE LIT ET MIXE - LOT 3

Grille de définition du contexte et des orientations cynégétiques - Notation globale

	items	état initial	2016-2019	2019-2022	2022-2025	2025-2028
forêt	mise en régénération (faible-normale-forte) par rapport à la surface d'équilibre prévue par l'aménagement ou Futaie irrégulière	normale	normale	normale	faible	faible
forêt	Appréciation de l'équilibre sylvo-cynégétique actuel et objectifs triennaux : satisfaisant- dégradé - compromis	satisfaisant	satisfaisant	compromis	compromis	satisfaisant
lot	Appréciation de l'équilibre sylvo-cynégétique actuel et objectifs triennaux : satisfaisant- dégradé - compromis	satisfaisant	satisfaisant	compromis	compromis	satisfaisant
forêt ou lot	évolution prévue de la sensibilité de la forêt (baisse-stable-hausse)					
forêt ou lot	protection de parcelles par engrillagement: régénération naturelle régénération artificielle	non non	non	non	oui	non
forêt ou lot	Programmation de nouveaux aménagements à vocation cynégétiques		non	non	non	non
cerf (forêt ou lot)	Objectif en variation de populations : baisse-stable-hausse- INS		stable	hausse	hausse	baisse
cerf (lot)	Conséquence sur l'évolution du plan de chasse (base 100 = en général le dernier plan de chasse délégué)		+	+	+	=
chevreuil (lot)	Objectif en variation de populations : baisse-stable-hausse		stable	hausse	hausse	baisse
chevreuil (lot)	Conséquence sur l'évolution du plan de chasse (base 100 = en général le dernier plan de chasse délégué)		=	=	+	+
lot	Lot en zone identifiée comme un territoire dont les dégâts agricoles sont significativement les plus importants dans le département	non	non	non	non	non
sanglier (forêt ou lot)	Objectif en variation de populations : baisse-stable-hausse-INS		baisse	hausse	hausse	baisse
sanglier (lot)	Conséquence sur l'évolution du tableau de chasse (base 100 = en général le dernier tableau de chasse)		+	+	=	+

INS

installation non souhaitée

régénération

notation par rapport à la surface d'équilibre: normal si plus ou moins 20%; forte si > 20%; faible si < 20%

plan de chasse

notation : + si >25%; ++ si > 50% ;= stabilité; - si <25 %; -- si <50%

facultatif

N.B:

la mention "sans objet" signifie qu'il n'existe pas de plan de chasse pour l'espèce concernée et/ou que celle-ci n'est pas régulièrement présente sur le lot.